



Breizh-Bocage

Programme régional d'aide à l'installation de haies bocagères.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- La haie doit être plantée sur une parcelle de type agricole.
- Le linéaire total planté par bénéficiaire doit être au minimum de 200 mètres.
- La haie plantée doit être structurante pour le maillage bocager.
- La haie plantée doit être composée d'essences locales et sauvages d'arbres et/ou d'arbustes.
- La haie plantée ne doit pas être une haie de compensation.

En bénéficiant du programme Breizh-Bocage, vous vous engagez à **protéger votre jeune haie** afin de lui permettre une croissance optimale. La convention vous engage à **conserver votre haie en bon état pendant au moins 15 ans**. Vous devez :

- poser des clôtures efficaces s'il y a du pâturage ;
- remettre les protections gibiers si celles-ci sont parties ;
- remplacer les plants morts afin de conserver au moins 80% des plants de la haie.

LES CRITÈRES DE PRIORITÉ

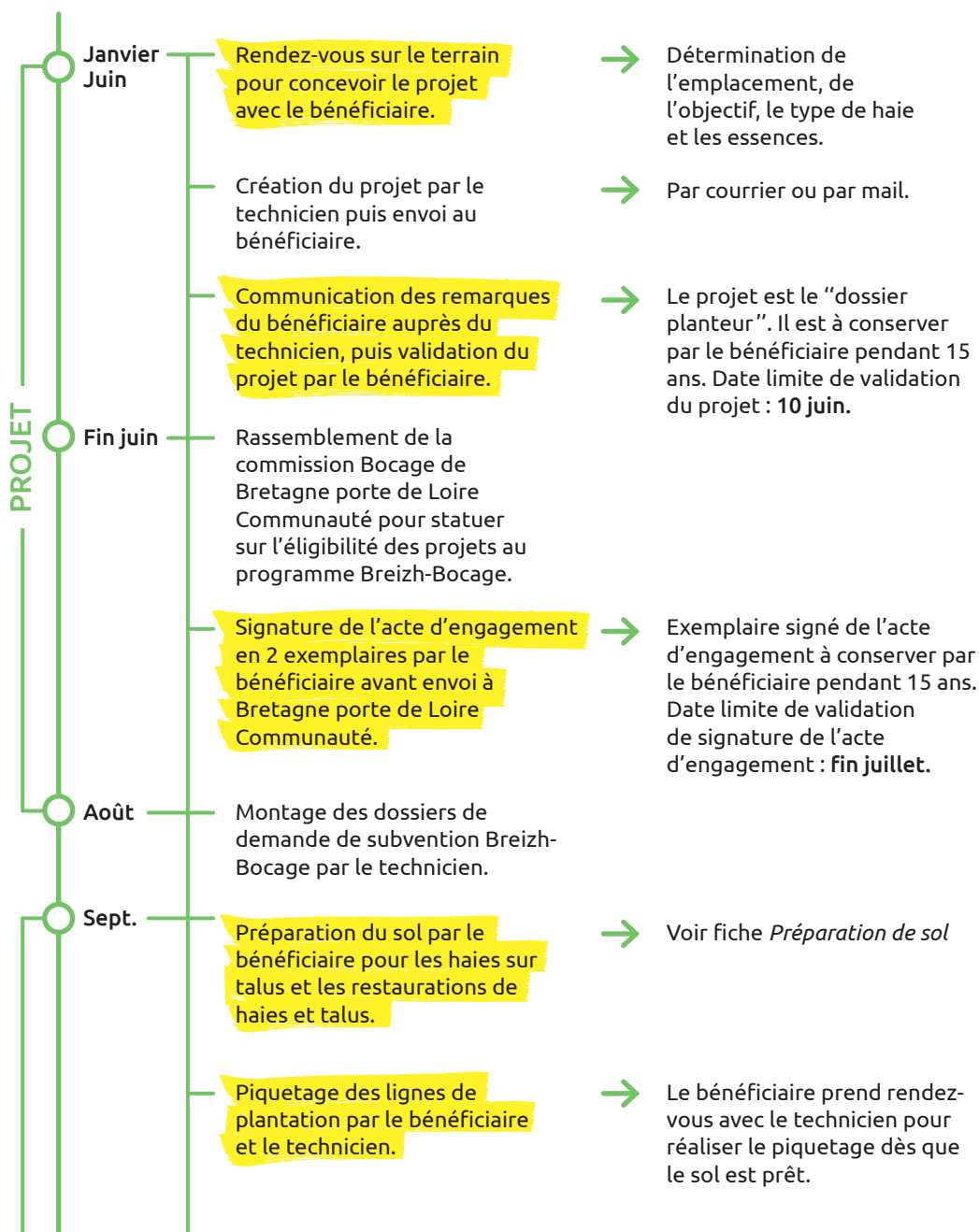
D'autres critères permettront de **prioriser les demandes de projets** :

- La haie devra être réalisée sur talus.
- La haie souhaitée doit avoir un rôle anti-érosif, ou pour la qualité de l'eau.
- La haie nécessite peu de taille.
- Le bénéficiaire doit assurer une bonne gestion du bocage.
- La densité bocagère de la commune est faible.

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

ATTENTION : certaines étapes, que ce soit dans la phase Projet ou dans la phase Travaux, seront à exécuter par le bénéficiaire du programme.

Ces étapes sont surlignées en jaune.



Fin sept. Octobre	Travaux de talus par une entreprise mandatée par Bretagne porte de Loire Communauté.	→ Les talus sont effectués avec une charrue forestière ou une pelleteuse.
Octobre Novembre	Préparation du sol par le bénéficiaire pour les haies à plat et les restaurations de haies.	→ Voir fiche <i>Préparation de sol</i>
	Piquetage des lignes de plantation par le bénéficiaire et le technicien.	→ Le bénéficiaire prend rendez-vous avec le technicien pour réaliser le piquetage dès que le sol est prêt.
Décembre	Réception des plants et des protections par le technicien.	
Décembre Janvier	Plantation et pose des protections par une entreprise mandatée par Bretagne porte de Loire Communauté.	→ Protections contre les chevreuils à mettre sur les arbres de haut-jets, tous les 4 mètres, en général.
	Plantation sur une partie (<200m) par le bénéficiaire avec l'aide du technicien.	→ Participation du bénéficiaire à définir avec le technicien.
Février Mars	Paillage en copeaux de bois mis en place par une entreprise mandatée par Bretagne porte de Loire Communauté.	→ Intervention avec tracteur et remorque distributrice, lorsque fortes gelées ou sol ressuyé et portant.
	Ratissage du paillage : finition manuelle par le bénéficiaire sur tout ou partie des haies.	→ Participation du bénéficiaire à définir avec le technicien.
Avril Mai	Entretien des jeunes haies par le bénéficiaire, seulement de chaque côté de la haie.	→ Afin de limiter la végétation autour de la haie.
Juillet	Entretien des jeunes haies : débroussaillage entre les plants et sur les côtés des haies (flancs de talus) par une entreprise mandatée par Bretagne porte de Loire Communauté.	→ Si le bénéficiaire souhaite le faire lui-même, en informer le technicien. L'entretien est réalisé durant les 3 premières années après la plantation.
Juillet Août	Suivi des travaux d'entretien par le technicien.	
Août Septembre	Suivi du taux de mortalité des jeunes plants par le bénéficiaire.	→ Le bénéficiaire informe le technicien du taux de mortalité. Celui-ci pourra conseiller sur les regamis nécessaires.

Contact

Juliette Coutand

Chargée de mission Environnement

Le Steriad - 2 allée de l'Ille

35 470 Bain-de-Bretagne

02 99 43 07 43 (ligne directe)

environnement@bretagneportede Loire.fr



Du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Restez connectés à Bretagne porte de Loire Communauté

 bretagneportede Loire.fr

 Bretagne porte de Loire Cté

 Bretagne porte de Loire Cté